

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.466 du 11/12/2018 modifiant les dispositions du Code pénal relatives à la conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique

(Journal de Monaco du 21 décembre 2018).

Article 1er .- *(Voir les articles 391-13 et 419 du Code pénal).*

Article 2 .- *(Voir l'article 252 du Code pénal).*

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.